

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Les 14 étudiants gabonais en détention préventive à Dakar, libérés

ENA
Libreville/Gabon

LES quatorze étudiants gabonais du Sénégal parmi lesquels 6 filles, interpellés, le 20 mai 2020 par la police à Dakar, puis placés en détention préventive pour défiance aux mesures de sécurité liées au Covid-19, ont été libérés le 26 mai dernier par la justice.

Les autorités de leur pays d'accueil qui leur aurait reproché un comportement irresponsable, estiment que les intéressés ont outrepassé les consignes données pour limiter la propagation du nouveau coronavirus. En effet, les faits reprochés à nos jeunes compatriotes se sont déroulés à Dakar, dans la nuit

Les autorités de leur pays d'accueil qui leur aurait reproché un comportement irresponsable, estiment que les intéressés ont outrepassé les consignes données pour limiter la propagation du nouveau coronavirus.

du 20 mai dernier à l'heure du couvre-feu, lorsque ces étudiants se sont retrouvés, semble-t-il, au nombre de 14 dans l'appartement d'un des leurs pour faire une petite fête bien arrosée. Indisposé par le bruit qu'ils faisaient, un voisin les a dénoncés à la police qui y a fait une descente. Les trouvant

en très grand nombre par rapport aux restrictions imposées, ils furent embarqués pour le commissariat de police de Ouakam.

En dépit de la tentative de règlement à l'amiable initiée par l'Association des élèves et étudiants gabonais du Sénégal (ASEEGS), les agents de police sont restés intraitables, estimant que les mis en cause n'ont pas encore appréhendé le risque que comportent de tels rassemblements en cette période de crise sanitaire due au Covid-19. D'où, conformément à la procédure, les intéressés ont été présentés devant le procureur de la Répu-

blique de Dakar. Coutumiers, selon les autorités locales, des faits de même nature, ils ont été inculpés pour " violation de couvre-feu, rébellion simple et outrage ", puis placés en détention préventive à la prison centrale de Dakar. Après un "rappel à la loi", le ministère public a demandé leur relaxe le 26 mai dernier.

Mais, d'après d'autres sources, les 14 inculpés ont recouvré la liberté grâce aux diverses tractations menées par les autorités gabonaises auprès de leurs homologues sénégalaises, qui ont accédé à leur démarche. Le ministre d'État en charge des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze, s'est réjoui de l'issue heureuse de cette affaire et a saisi l'occasion pour appeler nos compatriotes, vivant à l'étranger, à plus de responsabilité et au respect des lois et règlements en vigueur dans leurs pays d'accueil, comme dans leur propre pays.



Une vue de la prison centrale de Dakar (Sénégal) où étaient détenus les étudiants gabonais.

Port-Gentil: la PJ sur les dents pour éradiquer la délinquance

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

L'ANTENNE provinciale de la Police judiciaire (PJ) de l'Ogooué-Maritime, basée à Port-Gentil, est actuellement sur les dents pour éradiquer le banditisme et la criminalité, afin de redonner à la population le calme et la tranquillité auxquels elle aspire. Rien qu'en ce mois de mai 2020, plusieurs délinquants présumés ont été neutralisés et déferés devant le parquet, afin qu'ils rendent des comptes à la justice. Les arrestations les plus marquantes, durant cette période, sont celles du duo composé d'Andy Nzouba alias "Aguero" et Yorick Obame alias "Azaria", spécialisés dans le

vol et le braquage; du gang de Ted Maurice Ngadi alias "Commando" et ses trois lieutenants – Cyrielle Mboumba Mabiala, Pitchana et Cop – qui semaient le trouble et la désolation dans la ville à travers des vols avec effraction. Sans oublier le jeune Wilfried Onanga alias "Shabani Nondo", auteur d'un retentissant vol d'un écran plasma chez son voisin en plein jour. Tout comme Victoire Maganga Moueyi, Parfait Ikaké et Junior alias Warren, inculpés pour homicide volontaire sur la personne d'Olsen Nguéma. On citera, enfin, Steeve Ndjima, qui s'était prévalu de la qualité de fonctionnaire de police et d'en avoir profité pour extorquer des fonds auprès des commerçants ouest-africains.



Le siège de la PJ à Port-Gentil.

L'antenne provinciale de la PJ ne ménage donc aucun effort pour débarrasser la ville du banditisme qui la gangrène. Mais elle a besoin de moyens – accroissement des effectifs et dotation en matériel roulant et

autres – pour mener à bien son travail : constater les infractions à la loi pénale, en rassembler les preuves, en rechercher les auteurs et les déferer devant les juridictions compétentes, pour que la loi s'applique à eux.